Procedure file

Informations de base

IMM - Immunité des députés	2016/2000(IMM)	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Hermann Winkler Sujet 8.40.01.03 Immunité des députés		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	ECR DZHAMBAZKI Angel	18/01/2016

Evénements clés

15/03/2016	Vote en commission		
18/03/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0062/2016	Résumé
12/04/2016	Résultat du vote au parlement		
12/04/2016	Décision du Parlement	T8-0099/2016	Résumé
12/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2016/2000(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/8/05449

Portail de documentation

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0062/2016	18/03/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0099/2016	12/04/2016	EP	Résumé

Demande de levée de l'immunité de Hermann Winkler

En adoptant à lunanimité le rapport dAngel DZHAMBAZKI (ECR, BG), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen lève limmunité de Hermann WINKLER (PPE, DE).

Les députés précisent que le ministère public de Leipzig (Allemagne) a demandé la levée de l'immunité parlementaire de M. WINKLER, député au Parlement européen, en lien avec le lancement d'une procédure d'enquête relative à une infraction présumée liée à un accident de la route.

Les députés rappellent qu'en vertu de l'article 46, paragraphe 2, de la loi fondamentale allemande (Grundgesetz), un député ne peut voir sa responsabilité mise en cause pour un acte passible d'une sanction qu'avec l'autorisation du parlement, à moins qu'il n'ait été appréhendé en flagrant délit ou le lendemain du jour où il a commis cet acte.

Ils indiquent par ailleurs que la demande est liée à une enquête préliminaire portant sur un grave accident de la route et nest pas en lien avec les fonctions dHermann WINKLER en tant que député au Parlement européen.

Rappelant par ailleurs que l'infraction présumée n'a pas de lien avec les fonctions de M. WINKLER en tant que député au Parlement européen, les députés appellent le Parlement à lever son immunité parlementaire.

Demande de levée de l'immunité de Hermann Winkler

Le Parlement européen a décidé de lever limmunité de Hermann WINKLER (PPE, DE).

Pour rappel, le ministère public de Leipzig (Allemagne) a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Hermann Winkler, député au Parlement européen, en lien avec le lancement d'une procédure d'enquête relative à une infraction présumée liée à un grave accident de la route survenu le 23 septembre 2015.

Selon les députés, la procédure pénale en question ne concerne pas une opinion ou un vote émis dans l'exercice des fonctions de député au Parlement européen au sens de l'article 8 du protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne.

De plus, à la lumière des informations dont dispose la commission parlementaire compétente, il n'y a pas lieu de croire que l'intention sous-jacente de la procédure pénale est de nuire à l'activité politique du député (fumus persecutionis).

Estimant que l'infraction présumée n'a pas de lien avec les fonctions de M. WINKLER en tant que député au Parlement européen, le Parlement a décidé de lever l'immunité parlementaire de M. Hermann Winkler dans le cas présent.